

PROCES VERBAL – CONSEIL SYNDICAL
Séance du 11 février 2016

L'an deux mille seize, le onze février, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, Salle des Chais de Portier à Bourg-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Baldès.

Date de la convocation : 3 février 2016

Secrétaire de séance : Madame V. Guinaudie (CdC Bourg-en-Gironde)

Nombre de membres présents : 40

CdC du canton de Blaye (11) :

Titulaires : Baldès D. – Roturier J. – Villar P. (avec pouvoir de P. Coronas) – Laé G. – Margueritte B. – Duez JP. – Goutte M. – Chovero F.

Suppléants : Rochet JL. – Carreau G. – Diver B.

CdC du canton de Bourg (10) :

Titulaires : Blouin J. – Bayard D. – Rodriguez R. – Guinaudie V. – Gaillard M. – Roux J. – Besson D. – Giresse G.

Suppléants : Gayrard H. – Saez C.

CdC de l'Estuaire (7) :

Titulaires : Bournazeau B. – Grenier B. – Rigal JM. – Bailan B. – Ducout V. – Renou P. – Gandré A.

CdC Latitude Nord Gironde (12) :

Titulaires : Soullignac J. – Gelez J. – Misiak B. – Picq Mu. – Domens JP. – Monestier J. – Roques P. – Despérierz JL. – Moulin E.

Suppléants : Grimée B. – Bourreau M. – Labeyrie JP.

Nombre de membres titulaires absents : 35

CdC du canton de Blaye (8) : Pelisson A. – Sarton M. – Jourdan A. – Loriaud X. – Merchadou P. – Pastor GA. – Bourdeau A. – Coronas P. (donne pouvoir à P. Villar)

CdC du canton de Bourg (7) : Joly P. – Pouchard E. – Touret P. – Gravino B. – Plandé H. – Roman C. – Vergès C.

CdC de l'Estuaire (6) : Plisson Ph. – Lavie-Cambot B. (excusé) – Labrieux Ph. (excusé) – Terrande J. (excusé) – Henrionnet JP. (excusé) – Vérit AM.

CdC Latitude Nord Gironde : (14) : Edard JJ. – Busquets B. – Lecointe H. – Perdriaud P. – Cluzeau H. – Pelleton P. – Page E. – Trophime S. – Renard A. (excusé) – Bernard D. (excusé) – Jaubleau M. – Dumas L. – Laclotte I. – Puchaud-David (excusée)

Madame V. Guinaudie (CdC de Bourg-en-Gironde) a été désignée secrétaire de séance par le Conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie : 38 membres présents sur 67.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Baldès. Sur proposition du Président, le Conseil Syndical valide à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil.

Monsieur Bayard (CdC de Bourg-en-Gironde) arrive en séance.

Points d'information :

- Calendrier d'élaboration du SCoT

Monsieur le Président informe que le calendrier doit être revu, suite à la demande de la CDC Latitude Nord Gironde par courrier en date du 4 février, de revoir les objectifs du PADD. Ce courrier concerne la question de la répartition de l'accueil de population et des surfaces foncières à vocation d'habitat ou économique. Un bureau extraordinaire a été organisé le vendredi 5 février pour prendre en compte cette demande. Cela nécessite d'organiser des réunions supplémentaires de travail sur le PADD et d'augmenter le temps de travail passé sur le PADD par les bureaux d'études. Cela entraîne un report d'un mois.

Le Bureau ne s'estimant pas prêt au vu du désaccord entre ses membres, il a été décidé d'annuler et de reporter la réunion avec les Personnes Publiques Associées, les réunions territoriales sur les Communautés de Communes ainsi que la réunion publique prévue dans les modalités de concertation. Une nouvelle réunion de Bureau a eu lieu ce matin portant sur la reprise des fondamentaux et les incidences du SCoT sur les PLU.

Monsieur Bournazeau (CdC de l'Estuaire) entre en séance.

Monsieur le Président propose un nouveau calendrier :

- Février
 - Travail sur l'ajustement des objectifs et propositions de nouvelles territorialisations
 - Travail sur les continuités écologiques
- Mars
 - Travail en atelier : objectifs d'évolution, formes urbaines, identification du potentiel de densification loi ALUR (avenant)
- Avril
 - Consolidation en réunion territoriale
 - Consolidation en réunion publique
 - Consolidation avec les PPA
- Mai
 - Débat d'orientations sur le PADD

Monsieur le Président annonce qu'il est nécessaire de demander un complément de prestation aux bureaux d'études pour cette mission non prévue au marché initial. Un avenant au marché devra être fait, augmentant d'environ 10 000 € TTC le montant initial du marché (entre 3 et 4 %).

Deux séances de travail supplémentaires sont prévues :

- d'abord en Bureau, pour travailler sur la répartition territoriale des consommations foncières pour de l'habitat et des activités économiques, et cerner les incidences réelles et légales des orientations du PADD sur les PLU,
- ensuite, avec les délégués du SCOT pour partager ce travail, le préciser et l'ajuster sur certains points. Cette réunion aurait lieu le 1^{er} avril à 17 heures. Le Conseil valide ces différents points.
- Demandes de dérogation à l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme

Prignac et Marcamps :

Jean-Luc Despérierz, Vice-président, rappelle qu'un premier projet de PLU a été arrêté en 2012. La commune avait déjà fait à l'époque une demande de dérogation au L122-2 auprès du Syndicat Mixte du SCOT qui avait été acceptée. Pour différentes raisons, il n'y a pas eu d'approbation finale du PLU. Le projet de PLU a été repris et un nouveau projet a été arrêté en avril 2015.

o Orientations du PLU :

- Zones urbaines : diminution de 12.27 ha par rapport au POS
- o zones UA recentrées sur le bourg et autour de l'église de Prignac
- o zones UB intègrent des espaces plus importants par souci de cohérence avec le développement urbain observé / rectifiée sur Cabiraud (reclassée en zone naturelle)
- o création d'une zone UE (équipements sportifs)

→ Zones ouvertes à l'urbanisation et à destination d'habitation : diminution de 18.67 ha à 7.72 ha

→ Zones A et N : 23.89 ha supplémentaires classés par rapport au POS

Il est proposé un avis favorable à la demande de dérogation de la commune de Prignac Marcamps.

Saint-Mariens :

Monsieur le Vice-président expose que la carte communale est en révision (recentrage sur le bourg et 2 hameaux).

Orientation de la carte :

- o Plusieurs zones sont classées U pour tenir compte de l'enveloppe urbaine constituée (régularisation) sans permettre une extension linéaire et en limitant aux « dents creuses » les possibilités d'urbanisation nouvelle.
- o Renforcement du bourg / Extension des zones U
- o A contrario, suppression de zones U et UA (Jean Petit, Le Pin, Le Haro nord, Esconne)
- o ZA Pont de Cotet : extension de la zone UA

→ Zones urbaines : cela constitue une diminution de -2.1 ha globalement (-10,4 ha pour les zones U dédiées à l'habitat et +8,3 ha pour les zones UA (activités économiques))

Monsieur le Président souligne que le Bureau a donné deux avis favorables à ces deux demandes, même s'il y a eu des échanges concernant le volume important de zones disponibles à l'urbanisation pour de l'habitat sur la commune de Saint-Mariens. Il précise que le projet de PADD fixe un objectif de consommation foncière à horizon 2030 de 500 ha, Saint Mariens représentant 8% de cet objectif. Cela a fait débat en Bureau et entraîné la lettre adressée par la CdC Latitude Nord Gironde.

Point de l'ordre du jour :

Débat d'Orientations Budgétaires 2016

(Délibération n° 2016.02.11.001)

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par transposition des dispositions prévues pour les communes de 3 500 habitants et plus, un débat en Conseil syndical a lieu sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des élus dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Président procède à une présentation des orientations budgétaires du Syndicat Mixte pour 2016, sur la base du Rapport d'Orientations transmis aux élus avec la convocation.

Monsieur Labeyrie (CdC Latitude Nord Gironde) demande si la dissolution du Syndicat Mixte du SCoT est confirmée par la CDCI.

Monsieur le Président précise qu'il y aurait eu dissolution du Syndicat si la fusion des cinq Communautés de Communes en une seule avait été acceptée.

Monsieur le Président annonce que le prochain Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT aura lieu le 17 mars prochain qui est la date retenue par le Pays.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL

